

gerbe : nom féminin, désigne un ensemble de choses semblables réunies (dictionnaire Le Robert)

Recommandations pour le choix des textes pour « la gerbe de textes libres »

Annie de Larochelambert,
responsable de la publication de « *la gerbe de textes libres* »

« *La gerbe de textes libres* » est un recueil de textes libres de tous types (récits personnels ou de fiction, poèmes, contes, mais aussi textes de réflexion) qui vise à valoriser et à promouvoir l'expression libre.

Les textes sont d'abord présentés à la classe par leur auteur.

Les élèves de la classe choisissent 3 ou 4 textes (8 au maximum pour les classes de cycle 2) qui leur plaisent pour leur sujet, leur sensibilité, leur originalité. Il n'est pas forcément nécessaire de procéder à un vote.

La classe ne les proposera pour parution dans « *la gerbe de textes libres* » qu'après relecture et correction.

Pour pouvoir être édités les textes doivent souvent être améliorés afin de répondre aux exigences posées par la communication de tout type d'écrit en dehors de la salle de classe.

À cette étape, le groupe-classe (la classe + le maître) doit apporter à l'auteur du texte toute la coopération affective (écoute bienveillante, critique aidante) et technique (corrections au niveau de la forme et du fond) pour que son écrit soit :

- au plus près de ce qu'il veut exprimer
- parfaitement compréhensible par un lecteur extérieur à la classe
- publiable sur le plan orthographique, grammatical et langagier.

Il est préférable de ne pas attendre la date butoir pour réaliser ce travail. Instituer tous les 15 jours, voire chaque semaine, une séance de mise au point d'un texte (ou de deux textes suivant leur longueur) permet de créer des habitudes de travail.

Un ou deux savoir-faire peuvent ainsi être retenus à chaque séance. La classe se constituera ainsi un corpus d'aides à l'écriture et à l'amélioration des textes libres. Comme pour toute pratique pédagogique, c'est la fréquence qui rend possibles les réels progrès.

La pratique du texte libre, par la valorisation des productions diverses et personnalisées qu'elle entraîne, augmente l'estime de soi des enfants et crée une dynamique de progrès de l'expression écrite. Si le travail de relecture attentive et d'amélioration des textes est réalisé régulièrement il devient un rituel, source de plaisir. Les échanges s'améliorent et s'enrichissent au fil des séances.

Pour les classes engagées dans une pratique fréquente du texte libre, « *La gerbe de textes libres* » peut devenir un outil de travail collectif qui permet de « balayer » le programme grâce à ce travail sur la langue.

À quelles exigences un texte doit-il répondre pour être publiable ?

I. Ce sont d'abord des exigences de forme.

1. Des textes compréhensibles et cohérents nécessitent :

- une bonne cohérence du récit
- une utilisation correcte des verbes
- un travail sur la concordance et l'utilisation des temps
- une utilisation à bon escient des substituts du nom
- une correction orthographique .

2. Un travail spécifique sur le vocabulaire permettra :

- d'éviter les répétitions qui n'apportent rien
- de corriger les imprécisions
- de réfléchir à la pertinence de l'utilisation d'un mot ou d'un autre
- de rendre les enfants attentifs aux différents niveaux de langage
- de corriger les abus de termes familiers et l'utilisation de superlatifs comme «*super*» et «*trop*» qui n'appartiennent pas à la langue écrite.

3. Des échanges autour du choix d'un titre approprié permettront :

- de comprendre l'importance du titre
- d'apprendre à donner le titre à la fin de l'écriture du texte (et non avant)
- de modifier le titre après relecture afin qu'il soit «fort».

4. Une relecture attentive est nécessaire au niveau :

- de la ponctuation
- de l'organisation en paragraphes du texte.

L'ensemble de ces points concourent à une parfaite compréhension du texte par les lecteurs extérieurs à la classe, quel que soit leur âge.

Les relectures et les corrections collectives donnent lieu à des échanges et génèrent tout naturellement des exercices.

On aborde ainsi de nombreux points du programme qui s'articulent dans la dynamique créée autour du texte libre.

Les acquisitions et les leçons qui en découlent imprègnent profondément les enfants car elles sont liées à leur vie, à leur personne ou à celle de leurs camarades de classe, à leur expression et au vécu de la classe.

Elles permettent des ancrages affectifs et des références collectives (« *c'est comme dans le texte de...* ») qui constituent peu à peu une culture collective de la classe.

II. Quelles sont les exigences sur le fond ?

1. Ne pas encourager les écrits violents

Il arrive que les enfants écrivent des histoires d'horreur ou de violence, inspirées par des jeux et des films. Elles peuvent faire l'objet de débats au sein de la classe. Ces textes ne peuvent pas paraître dans « *La gerbe de textes libres* » car on ne peut pas savoir comment ils vont être compris par d'autres enfants. Ils risqueraient de constituer un modèle, voire un encouragement à écrire ce type de textes.

C'est pourquoi « *La gerbe de textes libres* » n'a pas à diffuser de telles productions qui n'apportent rien en profondeur et sont même très pauvres du point de vue de l'imaginaire.

Ce n'est pas le cas des contes, de certaines histoires vécues ou réellement imaginées, ou de textes dans lesquels les enfants s'expriment par rapport à la violence ou aux horreurs. Ces textes sont à considérer différemment et leur publication dans « *La gerbe de textes libres* » ne sera pas exclue à priori.

2. Respecter les personnes

La diffusion d'un texte hors de la salle de classe ne peut pas s'envisager si des personnes, enfants ou adultes, sont nominativement mises en cause ou facilement identifiables, surtout si elles sont mises dans des positions inconfortables.

Les publications enfantines sont soumises à la même législation et aux mêmes règlements que les publications des adultes. Les enfants, producteurs d'écrits, doivent prendre conscience de leur responsabilité en tant qu'auteur et des règles de civilité à respecter.

Le rôle de l'école est de développer la tolérance et le respect de tous. Aussi devons-nous être très prudents face aux textes humoristiques ou supposés tels, dont les personnages, réels ou fictifs, font l'objet de moqueries ou de discrimination.

C'est pourquoi ces écrits irrespectueux et discriminatoires (anti-blondes, -femmes, -vieux, -gros...), alimentés par des blagues douteuses qui circulent partout, sont à proscrire.

Cette mise en garde ne concerne pas l'humour réel qui est respectueux aussi bien des personnages que le texte met en scène, que des lecteurs et même de son auteur. L'humour demande un travail sur la langue, sur le sens multiple des mots, sur le comique de situation et permet d'exprimer des liens originaux entre des êtres, des objets ou des situations.

3. Ne pas dénaturer le texte par un excès de corrections

Les pistes de corrections proposées par la classe à l'auteur du texte constituent une aide à la relecture attentive au service de l'expression réelle de l'enfant.

Il est important que le texte corrigé garde son authenticité et sa fraîcheur. L'auteur ne doit en aucun cas être ou se sentir dépossédé de sa production. Les corrections doivent se faire avec son assentiment. Le maître doit faire preuve de douceur et de délicatesse.

III. Quel est le fonctionnement de la gerbe de textes libres ?

1. « *La gerbe de textes libres* » est un outil de travail édité par « *Chantiers* ».

Pour en bénéficier il est demandé que le maître soit abonné à notre revue « *Chantiers* » (*).

« *La gerbe de textes libres* » paraît six fois dans l'année scolaire.

Elle se présente sous la forme d'une brochure au format A5, au nombre de pages variable (24 à 44). Seules les classes qui ont signé un engagement * peuvent recevoir La Gerbe. Le formulaire est à télécharger sur le site de l'ICEM68

* abonnement de 20 euros : formulaire sur le site de l'ICEM68 de même que l'engagement.

2. Quand faut-il envoyer les textes à insérer dans La Gerbe ?

Voici les dates butoirs pour l'envoi des textes :

- pour le n° 141 : samedi 13 octobre 2018
- pour le n° 142 : samedi 8 décembre 2018
- pour le n° 143 : samedi 2 février 2019
- pour le n° 144 : samedi 30 mars 2019
- pour le n° 145 : samedi 18 mai 2019
- pour le n° 146 : samedi 6 juillet 2019 (*textes destinés à la Gerbe de la rentrée 2019*)

L'engagement annuel est à envoyer par La Poste à mon adresse (ou par courriel) :
Annie de Larochelambert, 7 rue du Lièvre, 68 490 OTTMARSHEIM

Les textes sont à envoyer par courriel : <annie.delarochelambert@wanadoo.fr>

Il n'est pas possible pour un enfant de s'y abonner.

Nous pouvons adresser gracieusement un ou deux exemplaires récents à des classes intéressées pour leur permettre d'en faire la découverte. .

Chaque classe engagée dans le réseau de la Gerbe (qui compte en moyenne une trentaine de classes) reçoit tous les numéros de l'année, même ceux dans lesquels elle n'est pas présente par un texte.

Je réceptionne les textes, les enregistre, les relis, émets si nécessaire une sélection (basée sur les critères définis ci-dessus) puis les envoie à Anne-Marie Mislin qui en fait une nouvelle lecture, avant de les envoyer à son tour à Lucien Buessler qui les met en page et construit la brochure.

Des échanges par courrier électronique avec les classes participantes et/ou leurs maîtres peuvent s'avérer nécessaires en cas de corrections ou de questions.

Ces échanges sont également nécessaires et souhaitables pour faire évoluer notre revue.